

AVIS PUBLIC



CALENDRIER 2020 SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de ladite Ville que, conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2020 comme suit :

Lundi 13 janvier	Lundi 13 juillet
Lundi 3 février	Lundi 17 août
Lundi 24 février	Lundi 14 septembre
Lundi 16 mars	Lundi 5 octobre
Lundi 6 avril	Lundi 26 octobre
Lundi 27 avril	Lundi 16 novembre
Lundi 11 mai	Lundi 14 décembre
Lundi 1er juin	Jeudi 17 décembre
Lundi 15 juin	

Lesdites séances se tiendront à 20 heures à l'hôtel de ville au 370, rue de la Visitation, sauf pour celle du 14 décembre 2020 qui se tiendra à 20h30 et celle du 17 décembre 2020 qui se tiendra à 18h.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 5 décembre 2019.

Me David COUSINEAU, *Lib, MBA*
Avocat – Greffier